

Un(e) chargé(e) de mission formation transfert pour son Département Elaboration de solutions de transfert

L'AGENCE NATIONALE
POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé du travail (www.anact.fr). Dans le cadre des missions qui lui sont confiées en application de l'article L. 4642-1 du code du travail, l'Anact conduit des actions visant à agir sur les éléments déterminants des conditions de travail, notamment les facteurs organisationnels et les relations professionnelles, en vue de leur amélioration.

L'Anact s'appuie sur des associations régionales paritaires ayant pour objet l'amélioration des conditions de travail (Aract). Elles constituent avec l'agence un réseau structuré et fédéré par une charte. Chaque association décline, en région, les missions énumérées à l'article R. 4642-1. L'agence assure la coordination et le pilotage du réseau.

Département EST (Elaboration de Solutions de Transfert)

Dans le cadre de sa mission de transférer ses connaissances et ses méthodes vers le plus grand nombre d'entreprise, l'Anact s'est doté d'un département en charge d'élaborer des solutions de transfert au travers d'offre de produits (kit méthodologique, jeu pédagogique, ...) et de services (catalogue de formation, webinaires, MOOC, serious game...). Ce département centré sur les besoins des utilisateurs est pluridisciplinaire et rassemble des compétences essentielles à la production de produits et services utiles et utilisables : experts des conditions de travail, designer, expert des solutions digitales, ingénieur formation, marketing, gestionnaire et administratif.

Le département contribue au développement de partenariat avec des entreprises, des administrations, des organismes de complémentaires santé et des branches professionnelles afin de concevoir avec eux des dispositifs de transfert à grande échelle pour leurs salariés ou leurs adhérents.

La formation représente un levier privilégié du transfert, et un axe de développement stratégique. L'offre de formation existante devra de plus en plus être conçue et déployée en vue de son transfert vers des acteurs relais en vue d'une démultiplication plus forte : développement de formation de formateurs, partenariats avec des organismes de formation, OPCA, université d'entreprises....

Les missions principales confiées

Le poste à pourvoir est un poste de chargé(e) de mission formation, qui sera en charge de porter et de développer l'offre de formation transfert de l'anact. Placé(e) sous la responsabilité hiérarchique du responsable de département « Elaboration de solutions de transfert », cette fonction est soutenue par des personnes chargées de l'administration, de la mise en forme et du suivi des supports pédagogiques.

Le (la) chargé(e) de mission devra :

- Élaborer chaque année l'offre de formation catalogue de l'Anact ;
- Gérer les demandes de formation intra entreprises, en lien avec les chargés de missions formateurs de l'agence ;
- Concevoir des dispositifs de formation sur mesure pour des entreprises ou des branches professionnelles ;
- Développer des partenariats avec des acteurs de la formation (offreurs, prescripteurs), concevoir et organiser les dispositifs de transfert de nos formations vers ces acteurs en veillant aux équilibres économiques et juridiques ;
- Structurer et optimiser les ingénieries de formation de l'offre existante, notamment par l'usage des formats à distance (blended learning), et appuyer les chargés de missions formateurs dans l'élaboration de nouvelles offres ;
- Piloter la réalisation de kits de formation de formateurs (supports, livrets animateur et participants) ;
- Piloter et animer un réseau de formateurs externes référencés ;
- Piloter ou contribuer à la conception de nouvelles solutions de transfert sur des supports variés en collaboration avec les autres membres de l'équipe (kit, jeu, webinaire, MOOC, mobile learning...), d'autres experts des conditions de travail de l'Anact ou des Aracts ;
- Veiller au respect des règles administratives et financière en matière de formation, et le cas échéant participer à la mise à jour de nos référencements avec l'appui des métiers du secrétariat général de l'Anact.

Formation, expérience professionnelle et compétences

- Issu(e) d'une formation supérieure BAC+5 ; idéalement avec une formation supérieure en ingénierie de formation ;
- Vous avez une expérience minimum de 5 ans en tant que formateur ou praticien en entreprise en matière de prévention de la santé au travail, d'amélioration des conditions de travail ;
- Vous avez conçus et mis en œuvre avec succès plusieurs programmes de formation ;

... / ...

- Vous savez conduire et piloter des projets qui vous sont confiés ;
- Vous savez faire de la réingénierie de formation, notamment par l'intégration de format à distance ;
- Vous êtes curieux des nouvelles solutions de transfert, vous avez des expériences de conception de formation en blended-learning, vous savez mobiliser la ludo-pédagogie ;
- Vous aimez travailler en équipe et en transversalité, vous êtes à l'aise dans des systèmes d'acteurs complexes et avez d'excellentes capacités relationnelles ;
- Vous avez un bon niveau de rédaction et de formalisation de supports à l'usage des entreprises ;
- Vous avez une bonne maîtrise des outils informatiques.

Conditions de recrutement

- Prise de poste début 2019 ;
- Contractuel de la Fonction Publique : CDI ;
- Poste basé à Lyon avec des déplacements France entière ;
- Rémunération en référence à la grille des chargé(e)s de mission de l'Anact, en fonction du diplôme et de la durée de l'expérience.

Candidature à adresser par mail avant le 10 décembre 2018, sous la référence « CM Formation EST 2018 »

à Michel Anger, Responsable du Département Ressources humaines (m.anger@anact.fr).

- ANACT : 192 avenue Thiers CS 800 31 69457 Lyon cedex 06 -